

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Soustons, le

Le Directeur du CREPS de Bordeaux,

à

Dossier suivi par : Delphine Pannetier

Objet : Formation au DEJEPS perfectionnement sportif, mention rugby à XV

Madame, Monsieur,

A la suite de votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de candidature aux épreuves d'entrée au **DEJEPS perfectionnement sportif / mention rugby à XV**.

Après réception par mes services de votre dossier complet avant le **15 mai 2017** date limite d'inscription, une convocation vous sera adressée **fin mai 2017**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur du CREPS,
la Responsable du Département Formation,

Rachid ZAARAOUI

P.J. : Dossier d'inscription.



DOSSIER de CANDIDATURE
aux épreuves d'entrée en formation au

DEJEPS perfectionnement sportif
Mention : RUGBY à XV
Session 2017/2018

M2

Identification du candidat :

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : le [] [] [] à :

Adresse :

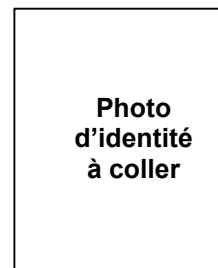
CP : Ville :

Tél. : [] [] [] [] [] Mobile : [] [] [] [] []

Mél :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) / nombre d'enfants :



Situation au regard de l'emploi :

Etes-vous :

Salarié(e) Type de contrat : (CDI, CDD, CAE, CUI, etc.)... Handicapé(e)

Adresse employeur :

Demandeur d'emploi inscrit : Depuis le : N°

identifiant :

Sans emploi non inscrit oui non

Bénéficiaire du RSA oui non

Durée totale en nombre de mois de votre expérience, professionnelle ou non (y compris travail saisonnier, bénévolat, intérim) :

Prise(s) en charge envisagée(s) pour votre formation :

Régime de sécurité sociale auquel vous êtes affilié(e) :

A la caisse de (ville, département) :

A quel titre (personnel, ayant-droit, étudiant...) :

N° de sécurité sociale : [] [] [] [] [] [] [] []

ATTENTION : Si vous êtes inscrit(e) à la Sécurité Sociale Etudiante, il vous faudra à partir du 31/12/2017 vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre domicile habituel.

Niveau d'études ou de formation

Niveau V : Brevet des collèges

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau V : BEP

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau IV : Baccalauréat

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau III : DEUG -DUT

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau II : Licence

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau I : Master, DESS, Doctorat, ... etc

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Diplôme sportif :

BAPAAT Date :

TC 1 Date :

BEES 1 Précisez :

BP JEPS Précisez :

DE JEPS Précisez :

TC 2 Date :

Autres Précisez :

Activités socio-culturelles : (BAFA, BAFD, etc.)

DOSSIER A RETOURNER
AU PLUS TARD le 15 mai 2017

à CREPS de Bordeaux Antenne Sud
L'ACASAL, avenue de Fray
40140 SOUSTONS PORT D'ALBRET

Exigences Préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique

Pour entrer en formation, vous devez :

- Soit être titulaire d'un des diplômes suivant :

- BEES 1^{er} degré option « rugby à XV »
- Diplôme fédéral 2^e cycle filière entraînement délivré par la Fédération française de rugby à XV
- Brevet fédéral d'entraîneur jeune délivré par la Fédération française de rugby à XV
- Brevet fédéral d'entraîneur délivré par la Fédération française de rugby à XV

- Soit fournir 2 attestations d'expérience (jointes au dossier):

Attestation(s) de participation à des compétitions de rugby à XV pendant au moins 3 saisons sportives,

Ou : Brevet fédéral d'éducateur agréé spécialisation Ecole de rugby

Ou : Brevet fédéral d'éducateur du 2^e cycle (Ecole de rugby)

Et : Attestation(s) de participation à l'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive

**COCHEZ toutes les cases correspondant aux DIPLOMES
Et/ou aux ATTESTATIONS que vous possédez**

Allègements et dispenses

1) Avez-vous engagé une demande de Validation d'Acquis de l'expérience (VAE) ? OUI NON

Si oui pour quel diplôme ?.....

Avez-vous l'attestation de recevabilité ? OUI NON

Date de réunion de jury :

2) Envisagez-vous de demander des allègements de formation ? OUI NON

Si oui, complétez l'imprimé de « demande d'allègement du temps de formation » joint

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au **DEJEPS perfectionnement sportif / mention RUGBY à XV, organisée le 8 juin 2017.**

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

Epreuves de sélection

DATES : 8 juin 2017 LIEU : L'ACASAL, SOUSTONS PORT D'ALBRET

- *Épreuve écrite comprenant l'analyse d'une séquence vidéo (1mn30 Max) et une proposition d'une situation d'entraînement visant une amélioration (1h30)*
- *Epreuve d'entretien sur dossier (20mn)*

Dates de la Formation

Du 27 juin 2017 au 29 juin 2018 LIEU : L'Acasal, Soustons Port D'Albret

Phase de positionnement

DATES : 27 juin 2017 LIEU : L'ACASAL

Coût de la formation

Frais d'inscription : **30 €* (non remboursables)**

Coût de la formation : **Avec prise en charge par un OPCA : 6 405,00 €* Sans prise en charge par un OPCA : 5 950,00 €* ***

****ATTENTION : tarifs non contractuels, pouvant faire l'objet de modifications***

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations du CREPS se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter :

Le 05.58.41.57.73 / mél : delphine.pannetier@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier d'inscription.

Hébergement et restauration possibles en Village vacances, à proximité de l'ACASAL Soustons Port d'Albret.

Le dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** au
CREPS de Bordeaux Antenne Sud
L'ACASAL, avenue de Fray

40140 SOUSTONS PORT D'ALBRET

au plus tard le 15 mai 2017

☎ Secrétariat du Service Formation : 05.58.41.57.73

Responsable administrative :

delphine.pannetier@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Responsable pédagogique :

stephane.cambos@gmail.com

07.84.42.00.16

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DU TEMPS DE FORMATION



Nom : **Prénom :**

| Unité capitalisable | Intitulé - Programme | Allègement demandé Précisez Oui ou Non |
|---------------------|--|---|
| U.C. 1 | Être capable de concevoir un projet d'action OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action | |
| U.C. 2 | Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action OI 21 EC d'animer une équipe de travail OI 22 EC de promouvoir les actions programmées OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action OI 24 EC d'animer la démarche qualité | |
| U.C. 3 | Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en rugby à XV OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement. OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement. OI 33 EC de conduire des actions de formation. | |
| U.C. 4 | Être capable d'encadrer la discipline rugby à XV en sécurité OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques. OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants. OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. | |
| Alternance | Mise en situation professionnelle | |

Je sollicite le bénéfice des allègements de formation ci-dessus mentionnés et joins à cette demande tous les justificatifs nécessaires, sachant que ceci ne me dispense pas des certifications correspondantes.

Signature du (de la) candidat(e).



**ATTESTATION DE PARTICIPATION A
DES COMPÉTITIONS DE RUGBY à XV**



Je, soussigné,
Président du club de rugby à XV de,
atteste que M
a participé aux compétitions de rugby à XV suivantes :

| Niveau de la compétition | Saison sportive correspondante (Participation à au moins 10 rencontres) |
|--------------------------|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Le :

Le :

Signature du Président
Cachet du club

Signature de M
CTS rugby de la Région



**ATTESTATION DE PARTICIPATION A
L'ENCADREMENT DE COMPÉTITIONS
DE RUGBY à XV**



Je, soussigné,
Président du club de rugby à XV de,
atteste que M a participé,
pendant au moins une saison sportive, à l'encadrement d'une équipe en rugby à XV.

| Catégories encadrées (précisez) | Saison sportive correspondante (Dates) |
|------------------------------------|---|
| École de rugby : | |
| Jeunes : | |
| Seniors : | |

Le :

Signature du Président

Cachet du club

Le :

Signature de M

CTS rugby de la Région



**DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
PERFECTIONNEMENT SPORTIF
MENTION RUGBY A XV**

DOSSIER CANDIDAT

Support d'entretien du positionnement des candidats retenus

NOM :

Prénom :

Ce dossier doit être :

Dûment complété par le/la stagiaire ;

Accompagné des pièces à joindre ;

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| PARCOURS DE FORMATION INITIALE | 1 |
| PARCOURS SPORTIF | 2 |
| PARCOURS PROFESSIONNEL | 3 |
| ACTIVITE D'ENCADREMENT | 6 |
| PARCOURS BENEVOLE | 8 |
| SITUATION D'ALTERNANCE | 10 |
| PROJET PROFESSIONNEL ET EXPOSE DES MOTIVATIONS | 11 |

PARCOURS de formation initiale

NIVEAU DE FORMATION INITIALE ATTEINT :

La formation initiale correspond à la scolarité obligatoire et les différents cursus qui la prolongent, avant toute entrée dans la vie active ou la vie professionnelle.

| CURSUS LE PLUS ELEVE | ANNEE | DIPLOME OBTENU | CONNAISSANCES ACQUISES DANS DES DISCIPLINES PARTICULIERES UTILES A L'ENTRAINEUR DE RUGBY A XV. Ce que je sais | COMPETENCES ACQUISES DANS DES PRATIQUES PARTICULIERES UTILES A L'ENTRAINEUR DE RUGBY A XV. Ce que je suis capable de faire. |
|----------------------|-------|----------------|--|--|
| | | | | |

Joindre impérativement la copie du diplôme déclaré acquis (dans le cas contraire, cette déclaration ne sera pas prise en compte).

PARCOURS SPORTIF

LES DISCIPLINES PRATIQUEES : (occasionnellement ou régulièrement; licencié(e) ou non)

.....

.....

.....

PRATIQUE DU SPORT COLLECTIF CHOISI POUR LE DE JEPS :

Club d'origine et Ligue :

Nombre d'années de pratique :

Niveau de compétition le plus élevé :

Nombre de saisons :

Participation à des sélections :

| Niveau | Catégories d'âges et dates |
|--|----------------------------|
| Départemental <input type="checkbox"/> | |
| Régional <input type="checkbox"/> | |
| National <input type="checkbox"/> | |
| Niveau de pratique actuel | |

| Titres sportifs obtenus | Année |
|-------------------------|-------|
| | |

PARCOURS PROFESSIONNEL

CHRONOLOGIE DU PARCOURS PROFESSIONNEL :

Reconstituez ici votre histoire professionnelle, en partant de la dernière partie de vos études (scolaires ou universitaires), ou de votre formation professionnelle, le cas échéant.

| EMPLOIS | ANNEE | FONCTION Intitulé du poste | MISSIONS Tâches à accomplir (ce que je devais faire) |
|------------|-------|-------------------------------|---|
| Emploi N°1 | | | |
| Emploi N°2 | | | |

| COMPETENCES REQUISES DANS LE POSTE | COMPETENCES MOBILISEES OU ACQUISES DANS L'EXERCICE DE LA FONCTION ET UTILES A L'ENTRAINEUR DE RUGBY A XV. | COMPETENCES MANQUANTES (ce que je ne sais pas et ce que je ne sais pas faire et qui serait utile à l'entraîneur de rugby à XV) |
|---------------------------------------|---|--|
| Emploi N°1 | | |
| Emploi N°2 | | |

| EMPLOIS | ANNEE | FONCTION Intitulé du poste | MISSIONS Tâches à accomplir (ce que je devais faire) |
|------------|-------|-------------------------------|---|
| Emploi N°3 | | | |
| Emploi N°4 | | | |

| COMPETENCES REQUISES DANS LE POSTE | COMPETENCES MOBILISEES OU ACQUISES DANS L'EXERCICE DE LA FONCTION ET UTILES A L'ENTRAINEUR DE RUGBY A XV. | COMPETENCES MANQUANTES (ce que je ne sais pas et ce que je ne sais pas faire et qui serait utile à l'entraîneur de rugby à XV) |
|---------------------------------------|--|--|
| Emploi N°3 | | |
| Emploi N°4 | | |

Activité d'encadrement au sein d'une association

Avez-vous eu une ou des expériences d'animation sportive ou socio- culturelle ?

OUI

NON

à titre professionnel

à titre bénévole

au titre de vacataire

Dans quels(les) structure(s) ou club(s) ?

Pour quelle durée ?

Activité :

| | | |
|-------|-------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Avec quel(s) public(s) ?

Avez-vous des diplômes d'animation ?

Non professionnels :

BAFA

BAFD

Diplômes fédéraux si OUI, précisez :

Diplômes fédéraux dans la mention choisie pour le DE:

- si OUI, précisez :

- autres : si OUI, précisez :

Professionnels :

Titulaire de la formation commune (tronc commun) du BEES 1er degré

OUI NON

Titulaire du BP JEPS Sports collectifs mention Rugby à XV

OUI NON

Titulaire d'un BEES 1er degré

OUI NON

si OUI, précisez l'option:.....

Autres

OUI NON

Si OUI, précisez.....

Joindre impérativement la copie du ou des diplômes déclarés acquis (dans le cas contraire, cette déclaration ne sera pas prise en compte).

Reconstituez votre parcours effectué dans des missions d'encadrement sportif.

| EXPERIENCES | ANNEE | FONCTION ET PUBLICS CONCERNES | MISSIONS Tâches à accomplir (ce que je devais faire) |
|----------------|-------|-------------------------------|---|
| Expérience N°1 | | | |
| Expérience N°2 | | | |

| COMPETENCES REQUISES DANS LE POSTE (Ce que je devais être capable de faire pour faire ce que j'avais à faire). | COMPETENCES MOBILISEES OU ACQUISES DANS L'EXERCICE DE LA FONCTION ET UTILES A L'ENTRAINEUR DE RUGBY A XV. | COMPETENCES MANQUANTES (ce que je ne sais pas et ce que je ne sais pas faire et qui serait utile à l'entraîneur de rugby à XV) |
|--|--|--|
| Expérience N°1 | | |
| Expérience N°2 | | |

PARCOURS BENEVOLE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Reconstituez ici l'histoire de votre parcours bénévole au sein du milieu associatif (dirigeant ou autre)

Avez-vous effectué des stages de formation : OUI NON

Si OUI, précisez :

| EXPERIENCES | ANNEE | FONCTION ET PUBLICS CONCERNES | MISSIONS Tâches à accomplir (ce que je devais faire) |
|----------------|-------|-------------------------------|---|
| Expérience N°1 | | | |
| Expérience N°2 | | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | | | |
| <p>COMPETENCES REQUISES DANS LE POSTE (Ce que je devais être capable de faire pour faire ce que j'avais à faire).</p> | <p>COMPETENCES MOBILISEES OU ACQUISES DANS L'EXERCICE DE LA FONCTION ET UTILES A L'ENTRAINEUR DE RUGBY A XV.</p> | <p>COMPETENCES MANQUANTES (ce que je ne sais pas et ce que je ne sais pas faire et qui serait utile à l'entraîneur de rugby à XV)</p> | |
| <p>Expérience N°1</p> <p>Expérience N°2</p> | | | |

SITUATION D'ALTERNANCE

Dans quelle structure pourrait se dérouler la formation en entreprise ?

.....
.....
.....

Avez-vous repéré un professionnel du sport ou de l'animation susceptible d'assurer les fonctions de tuteur ?

OUI NON

Si OUI, précisez son nom, ses coordonnées, son niveau de formation :

.....
.....
.....

Rappel :

Le tuteur doit posséder au minimum le BEES 1 mention Rugby à XV, plus 2 années dans le domaine de l'entraînement.



EXPOSE DE VOS MOTIVATIONS

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

ATTENTION :

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

- Toutes les photocopies des diplômes fédéraux, et/ou attestations que vous possédez
- Photocopie de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou tout titre équivalent (certificat de sauvetage secourisme du travail, etc...)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives, **datant de moins de 3 mois. (modèle joint au dossier)**
- Deux exemplaires de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, éventuellement pédagogie).
- Dossier : projet professionnel et exposé des motivations (document ci-joint).
- Photocopies de vos **diplômes** (scolaires, universitaires, sportifs, etc.).
- 3 **photos d'identité** portant au dos votre nom et la formation demandée (dont une collée ou agrafée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux, d'un montant de 30 € pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- Si vous êtes européen(e) deux copies recto-verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité**.
- Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité**.
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule*), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 4 enveloppes :**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 3,40 € (250g) et **libellée à votre adresse**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 16,2 affranchie à 1,70 € (50g) et **libellée à votre adresse**
 - 2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,85 € (20g) et **libellée à votre adresse**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de cet organisme.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)**.

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).

DEJEPS perfectionnement sportif Mention : RUGBY à XV

Session du 27 juin 2017 au 29 juin 2018

Nous accusons réception du dossier de Mme/M . _____

le : _____



Le dossier est complet

Le dossier est incomplet

Veillez nous faire parvenir au plus vite les pièces manquantes :

- Toutes les photocopies des diplômes fédéraux, et/ou attestations que vous possédez
- Photocopie de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou tout titre équivalent (certificat de sauvetage secourisme du travail, etc...)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives, **datant de moins de 3 mois. (utiliser le modèle joint au dossier)**
- Deux exemplaires de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, éventuellement pédagogie).
- Dossier : projet professionnel et exposé des motivations (document ci-joint).
- Photocopies de vos **diplômes** (scolaires, universitaires, sportifs, etc.).
- 3 **photos d'identité** portant au dos votre nom et la formation demandée (dont une collée ou agrafée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux, d'un montant de 30 € pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- Si vous êtes européen(e) deux copies recto-verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
- Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule*), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 4 enveloppes :**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 3,40 € (250g) et **libellée à votre adresse**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 16,2 affranchie à 1,70 € (50g) et **libellée à votre adresse**
 - 2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,85 € (20g) et **libellée à votre adresse**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de cet organisme.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)**.

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).



DEJEPS perfectionnement sportif

Mention : RUGBY à XV

CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Je, soussigné(e), Docteur _____,
demeurant _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M/Mme _____ né(e) le [____][____][____]
demeurant : _____

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement **du RUGBY**.

Observations éventuelles : _____

Fait à : _____, le _____

Signature et cachet du médecin

Le CREPS de Bordeaux met à votre disposition un service d'AIDE AU FINANCEMENT

- Il existe diverses possibilités de prise en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et, surtout, de votre situation au regard de l'emploi.
- **Les droits ne sont jamais systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves d'entrée (et au minimum 7 semaines avant l'entrée en formation).**

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Si vous êtes âgé(e) de **moins de 26 ans**,
contactez la Mission Locale de votre secteur.

- **Salarié** (CDI – CDD – Contrat aidé) : vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (UNIFORMATION, AGEFOS-PME, AFDAS ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)).
- **Travailleur indépendant** : vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle. Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.
- **Sans emploi** :
 - si vous n'êtes pas encore inscrit à Pôle Emploi, il vous est vivement recommandé de le faire et de demander à rencontrer un Conseiller (attention : il est impératif de toujours honorer les rendez-vous qui vous seront donnés).
 - si vous êtes allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux, prenez contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale.
- **Personne en situation de handicap** : prenez contact avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et avec votre assistante sociale le cas échéant.
- **Sportif de haut niveau** : prenez contact avec le CREPS, votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.
- **Étudiant** : voir directement avec le CREPS.

Attention :
1 - Aucune demande d'aide ne pourra être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation. Il faut vous en occuper avant l'entrée.
2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

« LE PARCOURS DE CITOYENNETE » ou « SE FAIRE RECENSER EST OBLIGATOIRE »

Dans le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le président de la République, et pour remplacer le Service Militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un nouveau «**Service National**» en instaurant un véritable «**parcours de citoyenneté**». Néanmoins **le service national est suspendu et non supprimé**.

Son objectif est simple :

- Susciter **une prise de conscience collective des devoirs** que tout citoyen a, envers l'effort de défense nationale.
- La participation, aujourd'hui à la défense nationale, se traduit par les 3 étapes du «parcours de citoyenneté».
 1. L'enseignement de défense
 2. Le recensement
 3. La **Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**

Jusqu'à l'âge de 25 ans les jeunes doivent communiquer leur adresse à l'organisme du service national dont ils dépendent.

1) L'enseignement de défense pendant la scolarité.

**Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté »,
l'enseignement de Défense a été prévu par la loi
dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.**

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective. Il revient aux enseignants de conduire son cycle librement, tout au long de l'année scolaire. En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'Education Civique, Juridique et Sociale (**ECJS**) des classes de 1^{ère} et de terminale.

**En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion
sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité,
et sur la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.**

2) Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

A la mairie du domicile, démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le «parcours de citoyenneté»

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette **obligation légale** est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat) délivre une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation est réclamée pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc.).

Les données issues du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales, à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies et jusqu'à l'âge de 25 ans.

3) La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) :

**Troisième étape du « parcours de citoyenneté »,
la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire
pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.**

A l'issue du recensement, chaque jeune français est convoqué par le bureau du service national ou le centre du service national dont il dépend, selon son souhait à l'une des trois dates qui lui ont été proposées, sur un des sites près de chez lui.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, militaires et civils qu'offre aujourd'hui la Défense aux jeunes.

Opportunités professionnelles mais également opportunités d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront « s'ils le souhaitent » lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptées (éducation nationale, Missions Locales, dispositif Défense deuxième chance). Un module de secourisme dispensé par la Croix Rouge a été intégré à la journée. Si le site le permet, une visite découverte du milieu militaire est organisée.

En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis jusqu'à l'âge de 25 ans pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Après l'appel de préparation à la défense, les jeunes peuvent effectuer une "préparation militaire", d'une à quatre semaines effectuées dans les forces armées. Ils peuvent aussi devenir réserviste et participer à des activités de défense, en conciliant vie civile et vie militaire.

Les jeunes français peuvent également effectuer un volontariat militaire ou un engagement dans les armées ou la gendarmerie nationale afin d'acquérir une première expérience professionnelle.